

Création (finalisation) de la voie lente de Daverdisse vers Bièvre

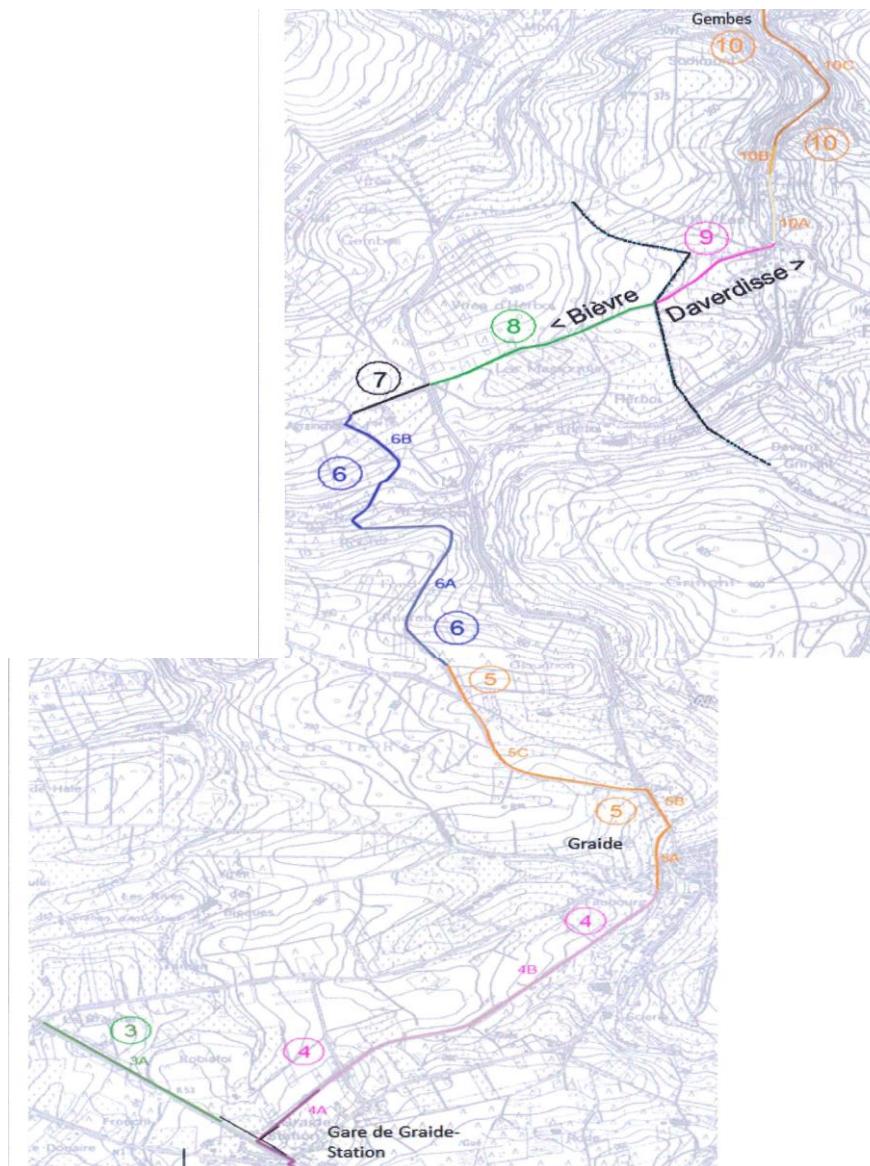
Ce projet est à dimension transcommunale.

Il est inscrit dans le PCDR des deux communes sous les références :

- Pour Daverdisse : M.1.02 (lot 1) Finalisation de la voie lente vers Bièvre
- Pour Bièvre : il figure parmi les trois projets ajoutés au PCDR lors de l'actualisation.

Description du projet :

Le cheminement permet de rejoindre le pré-ravel à Gembes et Graide-Station. Il se décompose en 7 tronçons, numérotés de 10 à 3.



Sur le territoire de Daverdisse

Un cheminement a été aménagé dans le cadre du programme PICVert sur l'ancien vicinal entre Porcheresse (Les Rives) et Daverdisse (Le Moulin). Cette liaison se prolonge vers la commune voisine de Wellin, via Halma.

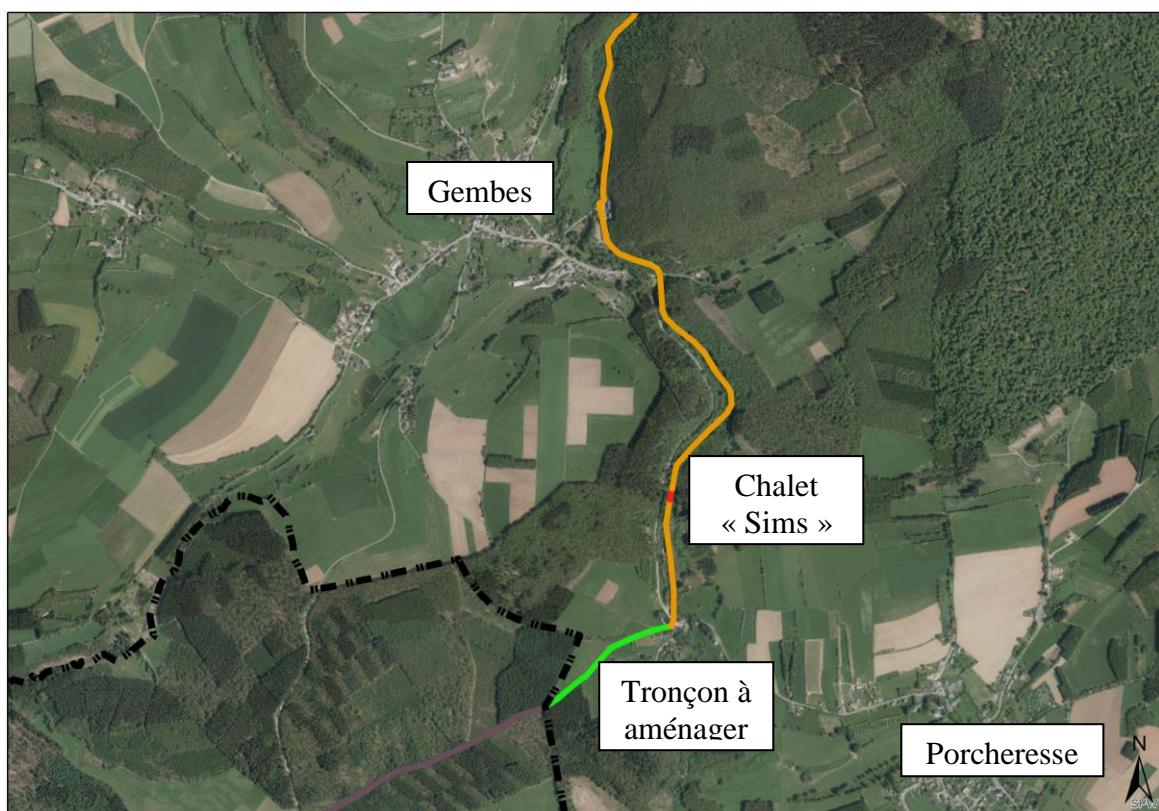
Dans le cadre de son PCDR, la commune de Bièvre envisage, elle aussi, la mise en œuvre d'une voie lente entre Graide-Station et Porcheresse (Les Rives). Par ailleurs, l'ADL « Bièvre – Vresse-sur-Semois », via les intercommunales BEP et IDELUX, déposera dans le cadre de l'appel à projets INTERREG en novembre 2016 un dossier pour la création d'une boucle cyclable transfrontalière reliant les communes belges de Vresse-sur-Semois, Bièvre, Gedinne, Daverdisse, Wellin, Beauraing et les deux communautés de communes françaises Ardennes Rives de Meuse et Meuse et Semoy. Ce projet PCDR de voie lente constitue donc le premier maillon dans cette boucle cyclable.

Tronçons 10 et 9

Sur le territoire de Daverdisse, il manque uniquement un tronçon entre Porcheresse (Les Rives) et la commune de Bièvre. Par ailleurs, la commune a aujourd’hui acquis une propriété (chalet « Sims ») traversée par l’ancien vicinal, ce qui offre la possibilité d’éviter le contournement de cette propriété en obligeant de longer la voirie et d'emprunter un pont sur l’Almache peu adapté.

Au niveau du chalet « Sims », la passerelle doit être remplacée. Afin de poursuivre le tracé existant, un empierrement est à réaliser.

L’aménagement comprend également la réalisation d’un espace de convivialité et de repos (bancs) ainsi qu’un panneauillage (signalisation de la voie lente).



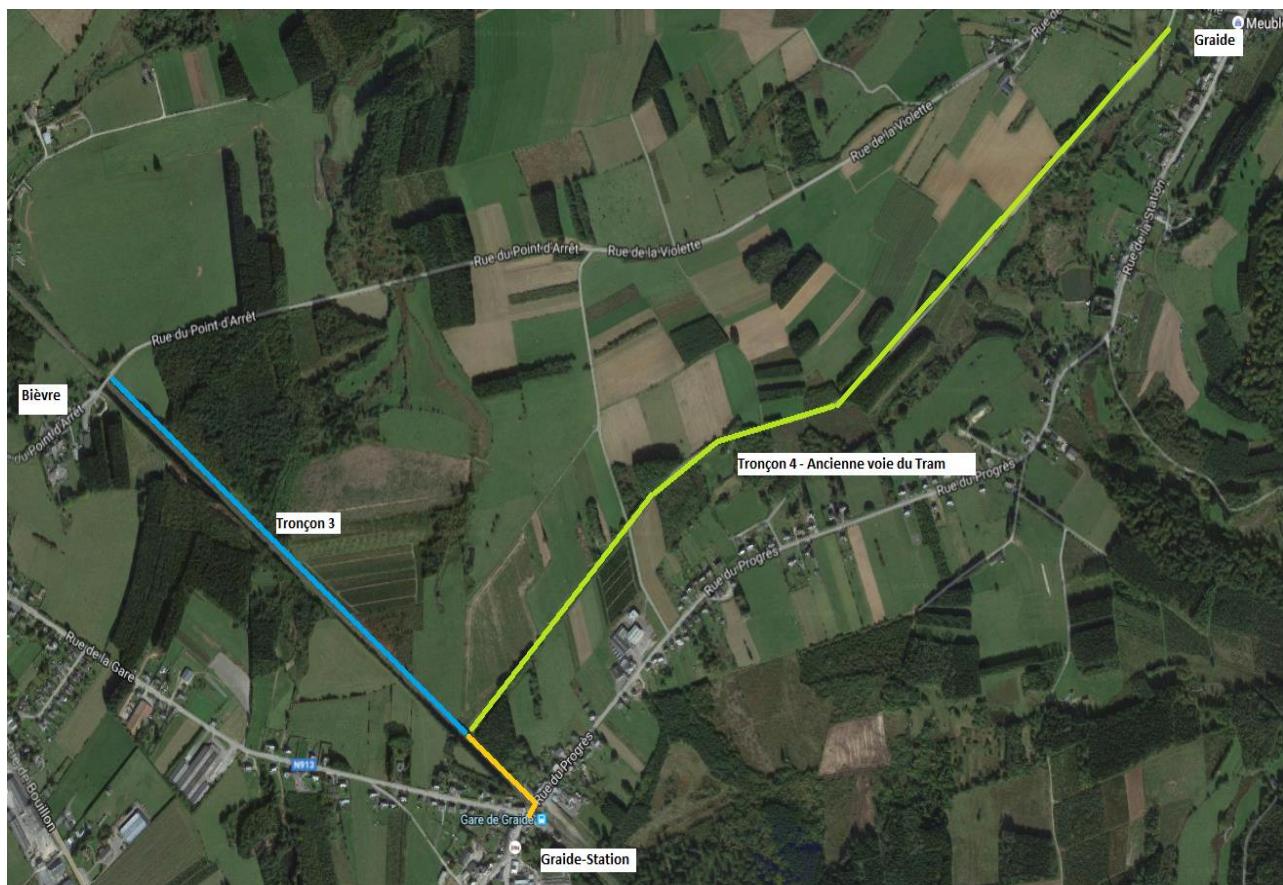
Pour le tronçon entre Porcheresse et la commune de Bièvre, le tracé de la voie lente emprunte un chemin forestier. La solution proposée est de créer une bande en béton de 3 mètres. Cette solution a pour avantage :

- De permettre une utilisation aisée par les différents usagers pressentis (piétons, poussettes, PMR, cyclistes...).
- De favoriser la cohabitation des usagers.
- De garantir la durabilité des aménagements et la facilité d'entretien.

Tronçons 3 à 8 sur Bièvre

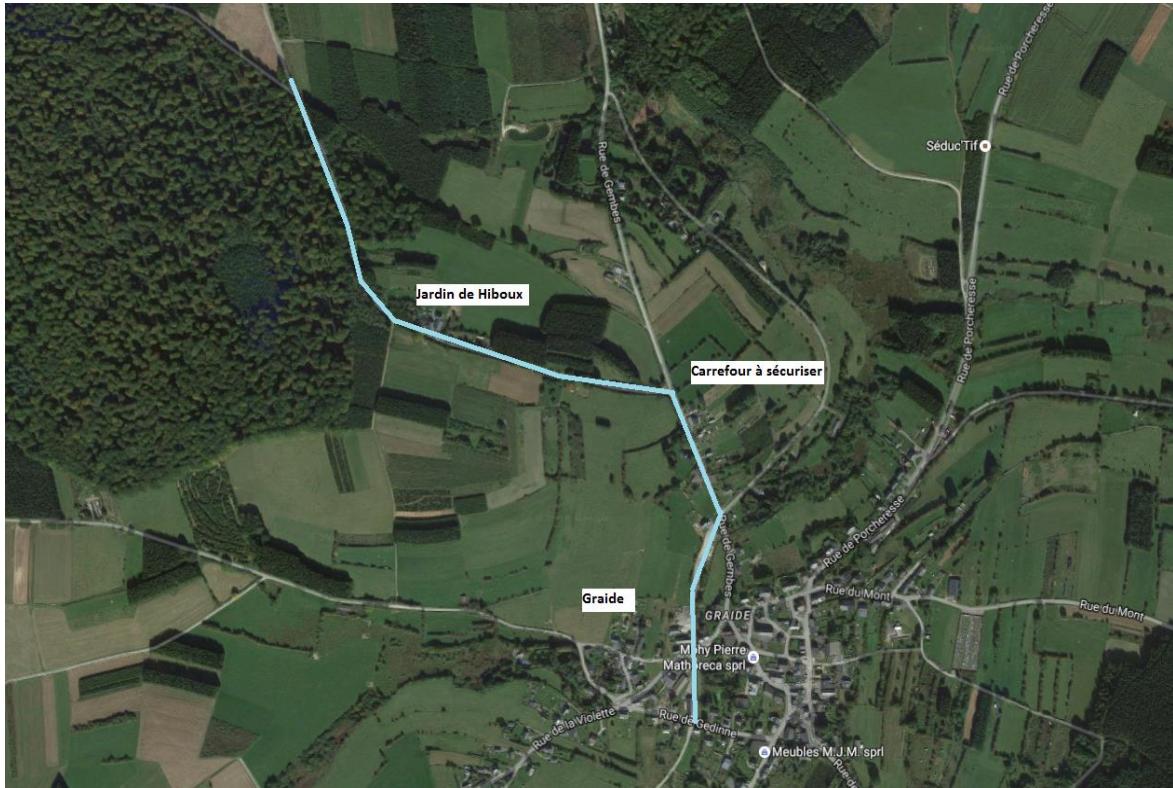
Sur la commune de Bièvre, le tracé débute au niveau de l'ancienne gare de Graide (tronçon 4) et au niveau de l'est du village de Bièvre (tronçon 3). Les aménagements prévus sur ces deux tronçons sont des cheminements en béton d'une largeur de 2,50 m.

La jonction de ces deux antennes au niveau de l'ancienne voie du tram permettra la liaison vers le village de Graide. Sur ce tronçon, il est proposé la mise en place d'un revêtement hydrocarboné sur l'assiette existante d'une largeur de +/- 3,00 m.

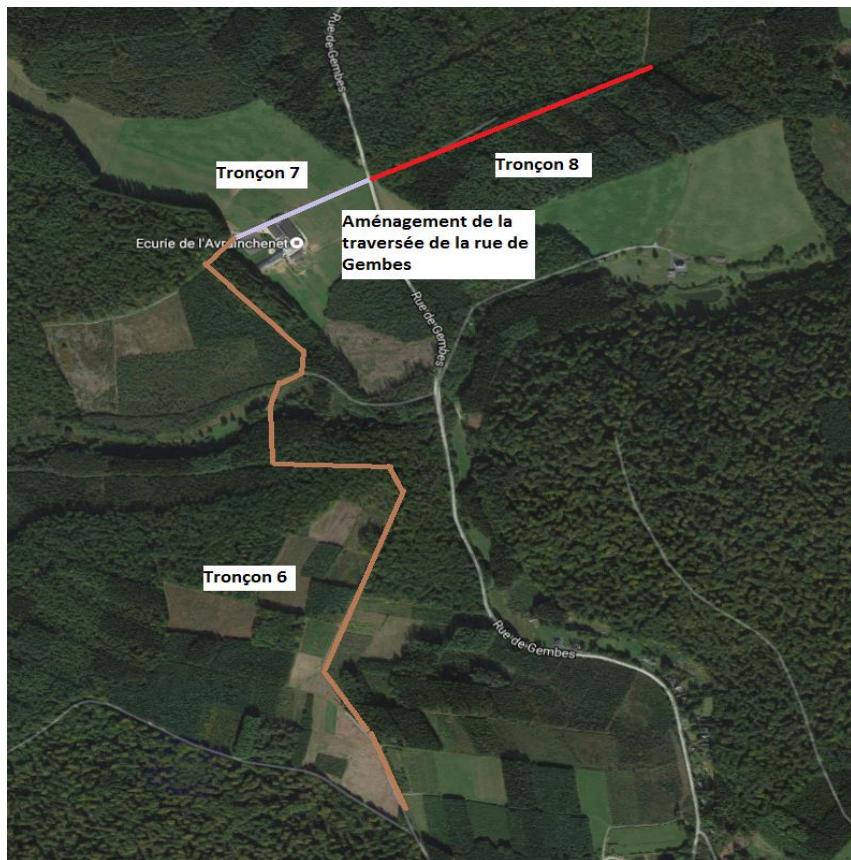


Le tronçon n°5 traverse le village de Graide via l'ancienne voie du tram, sur laquelle les carrefours seront aménagés pour garantir la sécurité des usagers de la voie lente. L'itinéraire longe la maison de village où il existe déjà des aménagements de convivialité.

Ce tronçon emprunte ensuite les rues de Gembes et Voye de Sclessin qui sont des voiries communales hydrocarbonées. Des aménagements de sécurité seront réalisés, et plus particulièrement au niveau du carrefour de la rue de Gembes et Voye de Sclessin. Le passage au niveau de la Voye de Sclessin permet aux utilisateurs un accès au "Jardin des Hiboux" qui est un point touristique de la commune de Bièvre.



Les tronçons 6 à 8 assurent la liaison avec la commune de Daverdisse et le pré-ravel déjà existant. L'itinéraire emprunte des chemins forestiers à l'exception d'une partie du tronçon n°7 qui est la voirie d'accès à la ferme de l'Avrainchenet. Sur ces tronçons, des cheminements en béton et hydrocarboné seront mis en œuvre suivant la configuration et l'utilisation pour d'autres activités forestières (tronçon 8).



Origine de la demande :

- Consultation de la population
- Groupes de travail
- CLDR

Justification du projet :

Il est important de valoriser les voies lentes afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire et surtout d'offrir des possibilités de modes de déplacements doux pour les habitants. Ce parcours permet de relier des pôles importants des deux communes : la vallée de l'Almache, le Moulin de Daverdisse, Les Rives, le Jardin des Hiboux, la ferme de l'Avrainchenet, la gare de Graide-Station.

En effet, rappelons les éléments évoqués dans ce diagnostic partagé de Daverdisse : « Toutefois, la mise en place d'un tourisme intégré basé sur les ressources locales, c'est-à-dire la forêt, la nature, les paysages, les promenades peut être un vecteur de développement. Dans cette perspective, la poursuite des différentes activités, la valorisation des sites patrimoniaux ou encore le renforcement des voies lentes se doivent d'être envisagés. Pour ce dernier point, l'existence d'un cheminement pré-RAVeL offre une opportunité, notamment par la connexion aux infrastructures existantes ou en projet dans les communes voisines permettant de constituer un réel réseau transcommunal, voire transfrontalier ».

Ce projet s'inscrit donc dans une perspective transcommunale de développement d'une voie lente connectée à un arrêt SNCB toujours en activité, situé sur la ligne 166. Par ailleurs, l'ancienne gare de Graide-Station fait l'objet d'une réflexion en vue de sa réaffectation future (centre nature lié au projet Life-Papillons, centre récréatif axé sur les quatre éléments).

Cette perspective transcommunale est d'autant plus renforcée que ce projet PCDR s'inscrit dans un développement cyclable transfrontalier. En effet, les communes belges de Vresse-sur-Semois, Bièvre, Gedinne, Daverdisse, Wellin, Beauraing et les deux communautés de communes françaises Ardennes Rives de Meuse et Meuse et Semoy prévoient de réaliser une boucle cyclable transfrontalière en répondant à l'appel à projet INTERREG en novembre 2016. Le projet INTERREG ArdenneCyclo (boucle transardennaise) permettra à cette voie lente Daverdisse-Bièvre d'être un maillon important de la future boucle transfrontalière.

Localisation :

- Gembes -> Porcheresse -> Graide-Station

Statut au plan de secteur :

- Sur Daverdisse : Zone forestière et zone naturelle
- Sur Bièvre : Zone forestière, zone naturelle, zone agricole, zone d'activité économique mixte et zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété :

- L'ensemble du cheminement sur la commune de Daverdisse se situe sur propriété communale.
- Pour la commune de Bièvre :
 - Les tronçons 4B, 5, 6 et 8 se situent sur propriété communale
 - Le tronçon 3 se situe sur la propriété d'INFRABEL (bail emphytéotique), de Monsieur et Madame Michel Collard de Oizy (échange) et de la Commune de Bièvre (possession trentenaire).
 - Le tronçon 4A se situe sur la propriété de Monsieur Jean-Marie Wilmotte (acquisition)
 - Le tronçon 7 se situe en partie sur la propriété de Madame Carine De Geyndt de Graide (acquisition) et de la Commune de Daverdisse (acquisition)

Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :

- Signature de la convention entre les deux communes dans le cadre de la réalisation du projet transcommunal : création d'une voie lente entre Graide-Station et Gembes
- Acquisitions ou baux emphytéotiques par la Commune de Bièvre
- Aménagement de la voie lente
- Restauration du pont au niveau du chalet « Sims »
- Aménagement d'espaces de convivialité et de repos
- Mise en place de la signalétique

Parties prenantes, porteurs de projet :

- Commune de Daverdisse
- Commune de Bièvre
- ADL « Bièvre – Vresse-sur-Semois »

Objectifs visés :

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectifs principaux du PCDR de Daverdisse

<input checked="" type="checkbox"/>	Objectif 2. Renforcer la qualité du cadre de vie
<input checked="" type="checkbox"/>	Objectif 4. Développer l'activité économique sur le territoire

Objectifs principaux du PCDR de Bièvre

<input checked="" type="checkbox"/>	Axe 2. Renforcer l'identité communale et le positionnement de la commune dans la microrégion en améliorant le cadre de vie et en valorisant le patrimoine naturel
<input checked="" type="checkbox"/>	Axe 3. Soutenir et coordonner les initiatives villageoises et favoriser les échanges par la mise en place de pôles d'animation et de nouveaux services tout en valorisant les outils déjà existants

Création d'emplois envisagée :

Des emplois indirects pourraient être créés dans le cadre du développement d'activités Horeca.

Estimation globale du coût :

Voir en annexe pour estimation détaillée

Métré synthétique	
Postes	Montant
- Cheminement Béton	780.510,00 €
- Cheminement hydrocarboné	277.350,00 €
- Cheminement empierré (10)	18.460,00 €
- Gestion des eaux (drainage, canalisation)	257.000,00 €
- Aménagements sécurité, signalétique, convivialité	139.940,00 €
- Travaux préparatoires (abattage, débroussaillage,...)	102.000,00 €
- Passerelle	130.000,00 €
Somme travaux HTVA	1.705.260,00 €
TVA 21%	358.104,60 €
Somme travaux TVAC	2.063.364,60 €
Frais d'étude	135.590,76 €
TOTAL TVAC	2.198.955,36 €

Récapitulatif estimations	
Commune de Bièvre	
Tronçon	Montant
Bièvre 3	273.400,00 €
Bièvre 4	400.310,00 €
Bièvre 5	40.000,00 €
Bièvre 6	354.700,00 €
Bièvre 7	28.500,00 €
Bièvre 8	253.850,00 €
Sous-total Commune de Bièvre HTVA	1.350.760,00 €
TVA	283.659,60 €
Frais d'études (Gestion chantier comprise)	107.116,70 €
Sous-total Commune de Bièvre TVAC	1.741.536,30 €

Commune de Daverdisse	
Tronçon	Montant
Daverdisse 9	169.950,00 €
Daverdisse 10	184.550,00 €
Sous-total Commune de Daverdisse HTVA	354.500,00 €
TVA	74.445,00 €
Frais d'études (Gestion chantier comprise)	28.474,06 €

Origines du financement :

- Le Développement Rural pour 90 % jusqu'à 1.000.000€, puis à 50% au-delà (projet transcommunal)
- Les honoraires sont répartis entre les deux communes selon les travaux à effectuer, à raison de 79% pour Bièvre et 21% pour Daverdisse.
- Les Communes pour le solde

	Total TVAC	Part DR - 90% - 50%	Part communale
Travaux Daverdisse	428 945 €		
Honoraires Daverdisse	28 474 €		
	457 419 €	411 677 €	45 742 €
Travaux Bièvre	1 634 420 €		
Honoraires Bièvre	107 117 €		
	1 741 536 €	1 087 801 €	653 736 €
	2 198 955 €	1 499 478 €	699 478 €

Acquisitions par la commune de Bièvre :

	Prix total	Part DR	Part communale
Le tronçon 3 :			
<ul style="list-style-type: none"> • propriété d'INFRABEL : les parcelles concernées font l'objet d'un bail emphytéotique • M et Mme Michel Collard de Oizy font l'objet d'un échange (parcelles 11a 85 ca) 	1.778,00 €		
Le tronçon 4A : propriété de M Jean-Marie Wilmotte de Bellevaux (parcelles de 85a 10 ca)	6.808,00 € pour le fonds et 15.000,00 € pour les sapins		
Le tronçon 7 :			
<ul style="list-style-type: none"> • Propriété de Mme De Geyndt de Graide (parcelle de 2a 7ca) • Commune de Daverdisse (parcelles de 11a 17ca) 	720,00 € 3.887,00 €		
Frais notariaux	1.851,81		
Total	30.044,81 €	24.035,85	6.008,96 €

Un projet a été déposé dans un premier temps dans le cadre d'un appel à projets Interreg mais n'a pu être retenu vu l'ensemble des projets « vélos » présentés. Ce dossier est complémentaire à un second qui reste à introduire par les partenaires initiaux dans l'appel à projets prévu en novembre 2016.

Programme de réalisation :

Le projet est réalisé en une seule phase et en un marché de travaux, le tout coordonné par un seul auteur de projet.

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

Le projet est actuellement à l'étude sur la commune de Bièvre et est en attente de subventionnement (validité du PCDR jusqu'au 23/11/2016).

Ce projet est repris en lot 1 du PCDR de Daverdisse (approuvé par le Gouvernement wallon le 22 septembre 2016).

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

- Acquisition de la propriété « Sims » sur Daverdisse
- Différents contacts et réunions avec les communes concernées par la voie lente
- Esquisse d'aménagement
- Estimation financière
- Convention entre les deux communes
- Promesses de vente et préparation d'un bail emphytéotique

Programmation dans le temps :

- Projet prioritaire – Réalisation à partir de 2016

Impacts du projet sur le développement rural:

Social	Environnement	Economie
★★★ Le projet permet de renforcer la convivialité par la mise en place d'espaces de promenade et de détente	★ Le développement des modes doux, de plus connecté à un arrêt SNCF, permet de réduire l'empreinte écologique des habitants et des visiteurs	★★★★ Le projet permet un développement économique endogène basé sur un tourisme vert, intégré et durable

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ;

★★★★= très bien

Evaluation :

Indicateur	Source	Cible
Fréquentation de la voie lente	Communes Syndicats d'Initiative	Au moins 30 % des visiteurs des SI ayant emprunté la voie lente
Inscription du projet dans une dynamique transcommunale	Commune	Prolongement vers Bièvre effectif

Annexe(s) :

- Plan reprenant le cheminement au complet, les statuts des tronçons, le statut de propriété, la largeur des cheminements et les sites propres ou non
- Estimation financière détaillée
- Photos